

## Vœu à présenter aux CA des lycées et collèges

Dans le cadre de la préparation de la loi sur la refondation de l'École, le président de la République s'est prononcé pour la création d'un service public territorialisé d'orientation et pour le transfert de la carte des formations professionnelles aux Régions.

Les mesures annoncées auront des conséquences majeures sur l'aide apportée aux élèves dans l'élaboration de leurs projets, la contribution à leur réussite et la prévention des sorties sans qualification. Ces dispositions signifient la **disparition du service public d'orientation de l'Education Nationale** et des CIO et la diminution de la disponibilité des Copsy auprès des publics scolaires.

**Les CIO doivent pouvoir continuer à offrir une aide gratuite, objective et adaptée aux seuls besoins et intérêts de l'élève et de sa famille. Ils doivent rester indépendants de toute pression locale et ne pas être soumis aux lois du marché local de l'emploi. C'est pourquoi nous demandons que l'orientation scolaire, le réseau des CIO et leurs personnels, demeurent au sein de l'Education Nationale.**